



Bras, le 12 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE n°2025-140

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement à l'occasion du Festival de Country organisé par l'association « The Black Horse » du vendredi 18 juillet 2025 au dimanche 20 juillet 2025.

ARRÊTE

Art. 1 : L'association « Black Horse » est autorisée à organiser, place des Allées, son festival country qui se déroulera du vendredi 18 juillet 2025 au dimanche 20 juillet 2025.

Art.2 : Afin de permettre la mise en place de la manifestation et le bon déroulement de celle-ci, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant :

Du jeudi 17 juillet 2025 à partir de 12h00 jusqu'au lundi 21 juillet 2024, 20h00 :

- Place des Allées,
- Place des Combattants d'Afrique du Nord, sur le parking de la salle des fêtes
- RD35, route de Brue-Auriac, Arrêt des cars scolaires.

Art. 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art. 4 : L'association « The Black Horse » sera tenue responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait ou à l'occasion de cette manifestation.

Art. 5 : Monsieur Le Directeur Général des Services et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- L'association « The Black Horse ».
- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Monsieur Le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var.

Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité



COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr